



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

COMITE HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES HAUTES-PYRÉNÉES

Audio conférence du CHS-CT65

PROCÈS-VERBAL

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail des Hautes-Pyrénées s'est retrouvé lors d'une audio conférence téléphonique le lundi 23 mars 2020 à 9h30 sur le sujet du COVID19.

La liste des participants est fournie en **annexe 1**.

Le PRÉSIDENT indique avoir reçu la veille un questionnaire de l'ensemble des organisations syndicales souhaitant faire un point sur l'incidence de l'épidémie de COVID19 sur les conditions de travail des agents et plus particulièrement sur le maintien des services sur des activités prioritaires et non sur des activités jugées accessoires. Il signale que l'ensemble des tâches exécutées par les agents sont potentiellement réalisables en télétravail sauf l'accueil téléphonique des usagers, le versement des aides de secours aux personnes en difficultés mais aussi la comptabilité dans les SIP et les trésoreries ou la validation des payes des grosses collectivités en raison d'applications informatiques non compatibles actuellement (DDR3, RMH..).

L'objectif est de permettre aux agents de rester chez eux en télétravail tout en assurant une continuité d'activités prioritaires pour la Nation.

En préambule, le PRÉSIDENT revient sur la note des organisations syndicales par laquelle ils déplorent de n'avoir pas avoir été informés des messages transmis aux chefs de service sur les réorganisations du travail. Le PRÉSIDENT en convient et indique que dorénavant, une copie de ces messages sera systématiquement transmise aux membres du Comité.

À la question de savoir si des agents de la DDGIP sont atteints par le virus, le PRÉSIDENT répond par la négative. Mais ce matin, il a appris qu'une agente de Lannemezan présentait, depuis samedi, des symptômes du COVID19. Il rappelle les consignes du Secrétariat Général qui est de prendre contact avec toutes les personnes avec lesquelles l'intéressée à été en contact 24 heures plus tôt. Or le vendredi précédent, l'agent travaillait chez elle. Il semble qu'il faille se contenter, pour l'instant, de ces consignes.

Mme GRENET le confirme et ajoute qu'un nettoyage du bureau de l'agent serait nécessaire (passage d'une lingette imprégnée sur les poignées de portes, ordinateur de l'agent et sur tout ce que l'agent aurait pu toucher). Il faut également prévenir les autres agents présents qui devront se surveiller particulièrement.

Le PRÉSIDENT est d'accord avec ces propositions.

M. NAVARRO insiste pour que les agents présents soient listés et testés.

Mme GRENET estime que ce n'est pas nécessaire (dixit le 15 qui prescrit uniquement un confinement et non un test pour l'agent atteint de symptômes) ; elle précise que les réactifs pour les tests semblent commencer à manquer également.

Dès lors, M. Navarro demande à ce que l'ensemble des agents du centre des finances publiques de Lannemezan soit mis en quatorzaine (agents de la trésorerie plus les agents du SIP).

Il n'est pas apporté de réponse positive à cette demande.

M. NAVARRO insiste sur la principale préoccupation des membres du CHS-CT qui consiste à répertorier les missions prioritaires et à établir ensemble une liste précise des agents devant se rendre à leur travail. Il faut favoriser au maximum le télétravail pour ainsi éviter des déplacements intempestifs et dangereux.

S'agissant des questions d'hygiène, le PRÉSIDENT indique que le gel hydroalcoolique devrait être livré cette semaine. Il s'interroge sur la capacité du personnel de ménage à traiter des locaux fréquentés par un agent suspecté d'infection (pas de tenue, de gants ni de masques).

M. VERGÉ demande la fourniture de gants et de lingettes pour le personnel qui ouvre le courrier ainsi que pour les caissiers qui délivrent des espèces (Bons de secours etc...). En effet il est scientifiquement admis, selon lui, que le virus perdure sur le papier et le carton de 24 à 48 h et 72 h sur le métal.

Mme GRENET confirme bien l'utilité des gants puisqu'il s'avère que le virus résiste quelques heures sur des surfaces et des papiers. Elle en recommande le bon usage ainsi que le nettoyage par les agents de leur poste de travail et de la poignée de porte de leur bureau.

M. NAVARRO explique que le personnel de La Poste amène le courrier protégé de masques et de gants et regrette que le personnel de la DDFiP qui reçoit ce courrier en soit totalement dépourvu, et qu'il faut dès lors prévoir un temps de latence suffisant pour traiter le courrier.

Le PRÉSIDENT annonce que les postes seront dotés de gants pour ouvrir le courrier ainsi que pour tenir la caisse ; en outre, il donnera des directives pour que le courrier ne soit ouvert que 24 heures après son arrivée en cas d'indisponibilité des gants.

S'agissant des masques restés des précédentes épidémies (H1N1), le PRÉSIDENT explique qu'il en reste 7500 et qu'ils sont en bon état. Il indique les mettre à disposition du CH de Bigorre dont il appellera sans tarder le directeur. Un petit stock sera toutefois conservé pour quelques usages ciblés comme à THL ou pour le caissier de la DDFiP qui délivre beaucoup de secours.

Les membres du Comité approuvent le PRÉSIDENT pour cette mesure qui vise à prioriser les soignants.

M. ESTRADE insiste sur la nécessité de tester les agents du poste de Lannemezan.

Mme GRENET indique qu'on ne peut que répertorier les personnes avec qui l'agent a été en contact.

M. NAVARRO souligne l'intérêt d'agir en conscience pour sauvegarder la santé des agents tout en maintenant les missions vitales pour la Nation. Compte tenu de l'absence de réelles mesures d'hygiène préventive (gants, tests, masques, gels manquants) il faut une définition stricte des missions vitales (cela ne peut être laissé à la libre appréciation des chefs de services ou des agents eux-mêmes).

Il souhaite qu'un relevé de conclusion soit réalisé à l'issue de cette audio conférence.

Concernant l'état des structures et des services fermés, le PRÉSIDENT fait savoir que le SPFE, la brigade de vérification, l'ICE, le PCR, le SDIF, France Domaine, et les secteurs BIL et RH de la direction sont fermés. Des consignes tendront à alléger la présence des agents. L'attribution de 44 micro-ordinateurs portables (au total avec les agents précédemment en télétraitement) permettra de doter les agents ayant des missions prioritaires et ainsi de contribuer à leur confinement.

Le PRÉSIDENT aborde le Plan de Continuité d'Activités mis en place pour le COVID19. Deux thématiques ressortent particulièrement :

- Les missions indispensables au soutien de l'Économie : SIE, accueil téléphonique fiscal du public (une personne par SIP).

M. ESTRADE estime que cette tâche pourrait être réalisée en télétravail et par messagerie ce qui permettra aux agents de rester chez eux.

Le PRÉSIDENT annonce que l'équipe de renfort sera répartie sur les SIP pour traiter toutes les questions qui arrivent par messagerie sans être sur place. S'agissant du SIP de Tarbes, le Chef de service, présent tous les jours, supervisera ou traitera lui-même du courrier. De plus, dans les conditions actuelles aucun agent du secteur d'assiette ne se déplacera pour venir travailler.

M. NAVARRO s'interroge sur le fonctionnement du SIP/SIE de Lourdes.

Le PRÉSIDENT explique que le chef du SIE a souhaité maintenir la semaine précédente trois agents pour le remboursement des excédent d'IS, qui seront moins nombreux cette semaine au cours de laquelle un seul agent viendra, à tour de rôle. Au total, au SIE départemental sur le site de Tarbes 5 agents devraient être présents (23 % de l'effectif global).

L'effectif du SIP de Lourdes sera constitué d'un agent d'assiette et d'un agent à la comptabilité. Le PRÉSIDENT s'engage à remplacer l'agent d'assiette par un télétravailleur. Les secteurs d'assiette de Tarbes, Lourdes et Lannemezan seront donc traités de la même manière, avec la même « grille de lecture ». Il annonce que le logiciel « MEDOC-WEB » fonctionne dorénavant en télétravail.

Pour la gestion publique, beaucoup de domaines restent prioritaires (dépenses, dont les payes, et recettes des collectivités, secours..) ; par contre, toutes les activités de recouvrements contentieux seront suspendues.

Les ordinateurs portables supplémentaires sont attribués majoritairement au secteur public local pour que l'essentiel des tâches soit effectué en télétravail ; ne resteraient à traiter en présentiel que les secours, la comptabilité en DDR3 et le traitement des relevés « Banque de France » qui peuvent être concentrés sur peu de jours de la semaine.

M. NAVARRO estime qu'une fois les payes passées, le reste du travail peut être traité en télétravail. Il souhaite que la règle soit, dans les trésoreries, de laisser les agents chez eux, en télétravail.

Le PRÉSIDENT a pour objectif, une fois le déploiement des micro-ordinateurs obtenus de la DISI, que tous les agents restent chez eux autant que possible, laissant au chef de poste ou son adjoint le soin de réaliser sur site la comptabilité ou valider les payes.

M. NAVARRO ajoute qu'il sera possible d'étudier au cas par cas les situations où les problèmes se poseraient.

Il suggère également l'achat local par la DDFiP d'ordinateurs portables. Même si le PRÉSIDENT soulève quelques objections liées à notre sécurité informatique ou aux règles des marchés publics, il s'engage à aborder ce point avec le Directeur Général dans l'après-midi lors d'une audio conférence.

Mme SENMARTIN attire l'attention du PRÉSIDENT sur la nécessité d'insister auprès des agents sur le respect des consignes de confinement en cas de missions non prioritaires.

Les membres du Comité souhaitent qu'un point soit réalisé deux fois par semaine.

Le PRÉSIDENT propose, pour des raisons de calendrier, de réaliser la prochaine audio conférence vendredi matin.

M. NAVARRO réitère sa volonté de travailler en toute confiance afin de privilégier la santé des agents tout en assurant les missions prioritaires qui leur sont confiées.

En l'absence de question supplémentaire le PRÉSIDENT clos l'audio conférence à 11 h 30.

* * *



LE PRÉSIDENT
DU CHS-CT

Rémi VIÉNOT

LE SECRÉTAIRE
DU CHS-CT,

Alain ESTRADE

AUDIO CONFERENCE TÉLÉPHONIQUE

DU 23 MARS 2020

LISTE DES PARTICIPANTS

I – Membres titulaires :

Administration :

PRESIDENT M. Rémi VIENOT, Directeur des Finances Publiques

Personnels :

C.G.T. M. Didier VERGÉ
M. Alain ESTRADE

Solidaires Finances Publiques Mme Pascale SENMARTIN

F.O. Mme Marie-Françoise THOMAS

II – Autres membres :

Médecin de Prévention Mme Françoise GRENET

Suppléant Administration M. Romain POMMIER, Directeur du Pôle Ressources

Assistant de Prévention M. Yarnick COATANEA

Suppléant Solidaires Finances Publiques M. Paul SANCHEZ

III – Personnes qualifiées et experts :

Personnes qualifiées DDFIP M. Jean-Claude FAURE, Directeur Adjoint,
Mme Hélène GOAZIOU, Chef du Pôle Gestion Fiscale

Expert de la C.G.T. M. José NAVARRO

IV – Secrétariat Administratif du CHS-CT 65 :

Secrétaire-animateur M. Yves EMENT

